

INSTRUCTION 001/SEPMBPE/DGBF/DRBMGP/ DU 20 DEC 2018 PORTANT MODALITES DE
CODIFICATION DES IMPUTATIONS BUDGETAIRES**PREMIERE PARTIE :
CONTEXTE**

La nomenclature budgétaire est un cadre de référence obligatoire de présentation des opérations du budget de l'État. Ce cadre s'articule autour d'un mode de présentation qui prend appui sur les normes de classification des opérations du budget de l'État.

La Nomenclature Budgétaire de l'État permet de codifier l'imputation de chaque opération du budget de l'État. En la matière, les nouvelles dispositions de l'UEMOA recommandent une présentation selon la structure suivante:

- La classification par programme ;
- la classification administrative ;
- la classification fonctionnelle ;
- La classification économique.

L'UEMOA donne la possibilité aux Etats membres d'adopter des classifications additionnelles pour répondre à des préoccupations spécifiques.

La classification additionnelle retenue par la Côte d'Ivoire est la classification par mode de financement.

Le nouveau cadre juridique qui soutient la nouvelle nomenclature budgétaire est constitué du décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'État et de l'arrêté n°584/MPMBPE/CAB du 05 août 2016 portant codification de la nomenclature budgétaire de l'État. Elle s'appuie également sur la Loi N°2014-337 du 5 juin 2014 portant code de transparence qui dispose en son article 51 que « Chaque catégorie de dépenses est prévue et autorisée selon une nomenclature stable et claire, permettant ainsi de déterminer l'autorité responsable de la gestion du crédit, la nature de la dépense et la politique publique à laquelle elle contribue. »

La présente instruction montre, de façon détaillée, les différents segments de cette nomenclature et explicite les règles de son utilisation.

Elle s'adresse, en priorité, aux acteurs nationaux qui interviennent dans les procédures budgétaires et financières de l'État et autres administrations publiques. Il s'agit, notamment :

- Des Présidents d'institutions constitutionnelles ;
- Des membres du Gouvernement ;
- Des administrateurs et gestionnaires de crédits ;
- Des Contrôleurs financiers et Contrôleurs budgétaires ;
- Des Comptables publics ;

De toutes les catégories de fonctions qui interviennent dans l'élaboration et l'exécution du budget à aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé.

**DEUXIEME PARTIE : RÈGLES
DE BASE**

La nomenclature doit respecter certaines règles lors de son élaboration et de son actualisation. Les éléments de la nomenclature doivent pouvoir être imputés directement et simplement.

La nomenclature peut comporter une arborescence. En son sein, les niveaux d'arborescence supérieurs sont généralement encadrés par des dispositions législatives ou réglementaires. L'arborescence permet d'organiser une hiérarchie des valeurs de la nomenclature.

Dans certains cas, la nomenclature doit être articulée et cohérente pour assurer l'unité de l'information financière sans, pour autant, être redondantes.

La nomenclature doit être stable afin de permettre, au sein d'un exercice, de comparer l'autorisation, la programmation et l'exécution budgétaire. Cette stabilité permet également d'assurer des comparaisons entre différents exercices pour l'analyse des données issues de séries longues.

Les règles d'utilisation de la nomenclature doivent être documentées de manière à assurer la correcte utilisation des valeurs qui y sont enregistrées et à limiter les erreurs d'imputation.

Cette instruction permet d'expliquer les dispositions du décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'État et de l'arrêté n° 584 du 05 août 2016 portant codification de la Nomenclature Budgétaire de l'État et de lever certaines équivoques qui peuvent subsister à leur lecture.

TROISIÈME PARTIE : APPLICATION DES RÈGLES

1. TABLE DE BASE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE DE L'ÉTAT

La table de base de la Nomenclature Budgétaire de l'État présente les dépenses du budget de l'État selon :

- la classification par programme ;
- la classification administrative ;
- la classification fonctionnelle ;
- La classification économique ;
- La classification par mode de financement.

1.1. Classification par programme

La classification par programme permet de codifier les crédits inscrits dans le budget de l'État. Le code du programme, identifié sur cinq caractères, se positionne entre le code de la section et celui de la classification administrative.

La classification par programme se présente sur deux niveaux :

- le type d'unité de spécialisation du budget ;
- l'unité de spécialisation du budget.

1.1.1. Type d'unité de spécialisation du budget

Le type d'unité de spécialisation du budget représente la catégorie de budget. Il est codifié sur deux caractères.

Le premier caractère porte sur les modalités suivantes :

1 DOTATION ; 2 PROGRAMME.

Le deuxième caractère porte sur la spécialisation, par arborescence, de chacune des deux premières modalités.

1.1.1.1. Dotation

Selon l'article 17 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, « les crédits budgétaires non répartis en programmes sont répartis en dotations.

Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir des dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politiques publiques ou des critères

de performance. »

Les codes retenus, de façon exhaustive, pour les Dotations sont les suivants :

- 11 dettes intérieures ;
- 12 dettes extérieures ;
- 13 institutions constitutionnelles ; 14 réserves ciblées ;
- 15 marges de gestion.

Les Institutions qui gèrent des programmes opérationnels sont assujetties aux règles de gestion des programmes. Dans ce cas, la codification se fera selon la règle applicable au programme.

1.1.1.2. Programme

Le programme est défini comme un « regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme » et qui relève d'un même ministère.

Le programme est la nouvelle méthode de présentation et de vote des crédits. Chaque programme relève d'un seul ministère et est assigné à un responsable de programme. Au sein du programme, les crédits sont présentés par actions et par nature de dépense. Les programmes sont regroupés par catégories.

Les codes retenus pour les catégories de programmes, de façon exhaustive, sont les suivants :

- 21 programmes supports ;
- 22 programmes opérationnels ;
- 23 comptes spéciaux du trésor ;
- 24 budgets annexes.

1.1.2. Unité de spécialisation du budget

L'unité de spécialisation du budget est le programme ou la dotation. Il est codifié sur trois caractères générés automatiquement par l'application informatique selon une série de numérotation continue.

1.2. CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

La classification administrative a pour objet de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur gestion. Elle permet d'identifier le niveau hiérarchique du service chargé de l'exécution de la dépense et de préciser son degré d'autonomie ainsi que sa situation géographique.

Cette classification dépend de l'organisation administrative des départe-

tements ministériels ou des Institutions constitutionnelles de l'État.

Elle correspond au chapitre et est précédée de la nature de section et de la section.

2.1. NATURE DE SECTION

La nature de section est identifiée sur un caractère et correspond exclusivement aux modalités suivantes :

Institution constitutionnelle, identifiée par le chiffre 1 ; Ministère d'État, identifié par le chiffre 2 ;

Ministère, identifié par le chiffre 3 ;

Ministère délégué, identifié par le chiffre 4 ; Secrétariat d'État, identifié par le chiffre 5 ; Haut-Commissariat, identifié par le chiffre 6 ;

- Autre entité, identifié par le chiffre 9.

Le contenu de la nature de section est décrit dans l'annexe 1 à la présente instruction.

2.2. SECTION

La section est un organe souverain de l'administration publique. Elle correspond à la nomenclature des Institutions constitutionnelles et à celle des Ministères issus de la composition du gouvernement.

Le code de la section est figé. Il est identifié sur deux caractères.

Le contenu de la section est décrit dans l'annexe 2 à la présente instruction.

2.3. CHAPITRE

Le chapitre est codifié sur treize caractères et se présente sur deux niveaux. Le premier niveau représente le service gestionnaire de crédits et le deuxième, la localisation géographique.

1.2.3.1. Service gestionnaire de crédits

Le service gestionnaire de crédits comprend :

service principal ;

groupe de services ;

numéro d'ordre.

- Type de service

Le type de service est codifié sur un caractère. Il présente les caractéristiques générales suivantes :

le service central. Tout service relevant de l'administration centrale sera identifié par le chiffre 1 ; le service déconcentré. Tout service relevant de l'administration déconcentrée sera identifié par le chiffre 2 ;

le service autonome ou décentralisé. Tout service autonome par rapport aux deux premiers ou relevant de l'administration décentralisée sera identifié par le chiffre 3.

Le contenu du type de service est décrit dans l'annexe 4 de la présente instruction.

- Service principal

Le service principal permet de déterminer, pour chaque type de service, la catégorie de service destinataire de la dépense. Il est codifié sur deux caractères.

Le premier caractère indique le type de service, le deuxième donne la position du service principal dans le type de service.

L'organisation administrative de l'État correspond à la structuration qui répartit les services en trois catégories : centraux, déconcentrés et décentralisés.

1- Services centraux

Tous les services centraux sont codifiés à partir du chiffre 1.

11 • Cabinet en tant que premier niveau des services centraux.

12- Direction Générale en tant que deuxième niveau des services centraux. 13- Direction Centrale en tant que troisième niveau des services centraux.

2• Services déconcentrés

Tous les services déconcentrés sont codifiés à partir du chiffre 2.

21- Préfecture de région en tant que premier niveau de déconcentration administrative. Tout service déconcentré installé sur une circonscription administrative relevant directement d'une Préfecture de région est codifié par le nombre 21.

22- Préfecture de département en tant que deuxième niveau de déconcentration administrative. Tout service déconcentré installé sur une circonscription administrative relevant directement d'une Préfecture de département est codifié par le nombre 22.

23- Sous-Préfecture en tant que troisième niveau de déconcentration administrative. Tout service déconcentré installé sur une circonscription administrative relevant directement d'une Sous-préfecture est codifié par le nombre 23.

24- Direction Régionale. Tout service déconcentré installé sur une circonscription administrative relevant directement d'une Direction Régionale est codifié par le nombre 24.

25- Direction Départementale. Tout service déconcentré installé sur une circonscription administrative relevant directement d'une Direction Départementale est codifié par le nombre 25.

26- Services techniques déconcentrés de l'État (Districts, Antennes régionales ou départementales).

Tout service technique déconcentré de l'État est codifié par le nombre 26.

27- Services à l'étranger. Tout service déconcentré installé à l'étranger est codifié par le nombre 27.

3- Services autonomes ou décentralisés

Tous les services autonomes ou décentralisés sont codifiés à partir du chiffre 3.

31- Autorités administratives indépendantes. Toutes les autorités administratives indépendantes sont codifiées par le nombre 31.

32- Établissements Publics Nationaux. Tous les Établissements Publics Nationaux sont codifiés par le nombre 32. Il ne se fait pas de distinction entre Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et Etablissement à caractère Public Administratif (EPA).

33- Collectivités décentralisées. Toutes les collectivités décentralisées sont codifiées par le nombre 33. 34- Sociétés d'État. Toutes les sociétés d'État sont codifiées par le nombre 34.

35- Sociétés à participation financière publique majoritaire. Toutes les sociétés à participation financière publique majoritaire sont codifiées par le nombre 35.

36- Sociétés à participation financière publique avec minorité de blocage. Toutes les sociétés à participation financière publique avec minorité de blocage sont codifiées par le nombre 36.

37- Sociétés à participation financière publique minoritaire. Toutes les sociétés à participation financière publique minoritaire sont codifiées par le nombre 37.

Le contenu du service principal est décrit dans l'annexe 4 de la présente instruction.

- Groupe de services

Le groupe de services indique, pour chaque type de service et de service principal, le service destinataire de la dépense. Il est identifié sur quatre caractères dont les deux premiers représentent le service principal et les deux derniers représentent le numéro d'ordre du groupe de service dans le service principal.

Le contenu du groupe de service est décrit dans l'annexe 5 de la présente instruction.

- Numéro d'ordre

Le numéro d'ordre est associé au groupe de services. Il comprend trois caractères générés par l'application informatique selon une série de numérotation continue destinée à distinguer des entités dont les premiers segments sont tous identiques.

1.2.3.2. Localisation géographique

La localisation géographique permet d'identifier pour chaque service gestionnaire de crédits, sa situation géographique.

Elle identifie, sur six caractères, les services selon les différentes circonscriptions nationales. Les deux premiers caractères désignent la région administrative, le troisième et le quatrième rattachés aux deux premiers désignent le département dans la région concernée et les six pris ensemble désignent la sous-préfecture.

Lorsque la localisation géographique du service se trouve hors du pays, la codification se fait de façon analogue à celle de la localisation géographique dans le pays. Les correspondances utilisées sont les suivantes :

les continents sont codifiés comme les régions ; les pays sont codifiés comme les départements ;

les villes sont codifiées comme les sous-préfectures.

- Région

Les codes de la région sont définis à partir d'un découpage du pays en neuf zones suivantes : 0 Zone Extérieure ou à l'étranger ;

1 Zone Centre ;

2 Zone Nord ;

3 Zone Forestière du centre ouest ;

4 Zone Semi -montagneuse de l'ouest ;

5 Zone Forestière du sud-ouest ; 6 Zone Forestière de l'est ;

7 Zone Forestière du sud-est ;

- 9 Couverture Nationale.

Ainsi, le code de base de la région est prévu sur deux caractères. Le premier caractère désigne le numéro de la zone géographique à laquelle elle appartient et le second représente le numéro d'ordre de la région dans cette zone.

Le premier caractère du code région des services occupe exclusivement les chiffres de 0 à 7. Le code 9 ne peut être utilisé que dans la chaîne programmatique. Il est réservé exclusivement pour la codification des activités dont le champ couvre tout le territoire national.

Exemple : une activité d'envergure nationale mise en œuvre par un service localisé dans la région du « Bélier » sera codifiée de la façon suivante :

Dans la table de base : code région = 11 (code de la région du « Bélier ») ;

Dans la chaîne programmatique : code région = 90 (activité d'env

gure nationale).

Pour les besoins du système d'information budgétaire, qui nécessite, pour tout code de localisation géographique, une structure comprenant six caractères, quatre zéros (0000) sont ajoutés aux deux premiers caractères désignant la région.

Concernant les continents, les codes sont les suivants : 01 Afrique ;

02 Amérique ;

03 Asie ;

04 Europe ;

05 Océanie.

Le contenu de la localisation géographique des pays est décrit dans l'annexe 8 à la présente instruction.

• Département

Le code de base du département est prévu sur quatre caractères. Les deux premiers caractères représentent la région. Les deux caractères suivants représentent le numéro d'ordre du département dans la région.

Pour des besoins du système d'information budgétaire, qui nécessite, pour tout code de localisation géographique, une structure comprenant six caractères, deux zéros (00) sont ajoutés aux quatre premiers caractères désignant le département.

• Sous-préfecture

Le code des sous-préfectures est prévu sur six caractères. Les quatre premiers caractères représentent le département. Les deux derniers désignent le numéro d'ordre de la sous-préfecture dans le département.

Le contenu de la localisation géographique est décrit dans les annexes 7 et 8 à la présente instruction.

1.3. Classification fonctionnelle

Elle émane de la Classification Fonctionnelle des Administrations Publiques (CFAP) retenue par le manuel de statistiques 2001 du Fonds Monétaire International (FMI). Conformément à ces normes et standards internationaux, la classification fonctionnelle regroupe les dépenses budgétaires en dix fonctions subdivisées en divisions, groupes et classes.

La codification retient un lien de cohérence entre le code retenu pour la classification fonctionnelle et le programme.

L.3.1. DIVISIONS

La division est considérée comme un objectif général d'une admi-

nistration publique. Elle est codifiée sur deux caractères de la façon suivante :

Services généraux des administrations publiques ;

Défense ;

Ordre et sécurité publics ;

Affaires économiques ;

Protection de l'environnement ;

Logements et équipements collectifs ;

Santé ;

Loisirs, culture et culte ;

Enseignement ;

Protection sociale.

1.3.2. GROUPES

Le segment « groupes » donne le détail des moyens par lesquels les objectifs généraux sont atteints.

Il est codifié sur trois caractères. Les deux premiers constituent la codification de la division et le troisième est la subdivision de la division. Le cinquième caractère rattaché aux quatre premiers forment la rubrique et ; les six caractères pris ensemble forment la sous-rubrique.

Exemple de groupes

DIVISION	LIBELLE	
GROUPES		
01	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
	011	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères
	012	Aide économique extérieure

02	DEFENSE	
	021	Défense militaire
	022	Défense civile

03	ORDRE ET SECURITE	
	031	Services <i>de</i> police
	032	Services de protection civile

1.3.3. CLASSES

Le segment «classe» représente le niveau optionnel de la classification fonctionnelle. La classe est une subdivision du groupe. Elle est donc codifiée sur quatre caractères dont les trois premiers constituent la codification du groupe.

Exemple de classes

DIVISIONS			LIBELLE
GROUPES		CLASSES	
01			SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
	011		Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères
		0111	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs
		0112	Affaires financières et fiscales
		0113	Affaires étrangères
	012		Aide économique extérieure
		0121	Aide économique aux pays en développement ou en transition
		0122	Aide économique par l'intermédiaire d'organisations internationales
02			DEFENSE
	021		Défense militaire
		0210	Défense militaire
	022		Défense civile
		0220	Défense civile
03			ORDRE ET SÉCURITÉ

	031		Services de police
		0310	Services de police
	032		Services de protection civile
		0320	Services de protection civile

L'ensemble des tables de la classification des Administrations Publiques (CFAP) est disponible sur dix tableaux constituant l'annexe 9.

14. CLASSIFICATION ÉCONOMIQUE DES DÉPENSES

La classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable général de l'Etat. Les comptes budgétaires, à chaque niveau, sont regroupés en deux classes : classe 6 et classe 7. Les dépenses du budget de l'Etat sont codifiées sur six caractères au plus :

- le premier caractère correspond à la classe comptable ;
- le deuxième caractère rattaché au premier forme l'article ;
- le troisième caractère rattaché aux deux premiers forme le paragraphe ;
- le quatrième caractère rattaché aux trois premiers forme la ligne ;
- le cinquième caractère rattaché aux quatre premiers forme la rubrique et ;
- les six caractères pris ensemble forment la sous rubrique.

15. CLASSIFICATION DES DÉPENSES SELON LEUR MODE DE FINANCEMENT

La classification des dépenses par mode de financement est faite sur deux caractères :

- le premier caractère représente la source de financement (Etat, bilatéral, multilatéral, Partenariat Public-Privé et autres) ;
- le deuxième caractère identifie le type de financement

(fonds propres, dons projets, dons programme, subvention et transfert, emprunts intérieurs ou extérieurs et autres.)

Le contenu de la classification des dépenses par mode de financement est décrit dans l'annexe 10 à la présente instruction.

II. TABLES AUXILIAIRES DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE DE L'ETAT

11.1. Classification des recettes

Les recettes de l'Etat sont votées selon les grandes masses qui portent sur :

- recettes intérieures ;
- recettes extérieures ;
- ressources des comptes spéciaux du trésor ;
- ressources des budgets annexes.

Les informations relatives à ces composantes ci-dessus sont données par la classification des recettes. La classification des recettes se fait selon :

- leur nature économique ;
- leur mode de financement.

11.1.1. Classification des recettes selon leur nature économique

Les recettes du budget général, des budgets annexes et des Comptes

Spéciaux du Trésor, définis dans la loi organique relative aux lois de finances, sont classées selon leur nature correspondant à l'assiette de l'impôt, et éventuellement selon leur source.

Les recettes budgétaires de l'Etat comprennent :

- les impôts, les taxes ainsi que le produit des amendes ;
- les rémunérations des services rendus et redevances ;
- les fonds de concours, dons et legs ;
- les revenus des domaines et des participations financières ;
- les produits divers.

Les recettes du budget sont codifiées sur six caractères au plus : - le premier caractère correspond à la classe comptable ;

- les deux premiers caractères correspondent à l'article ;
- les trois premiers caractères correspondent au paragraphe ;
- le quatrième caractère rattaché aux trois premiers correspond à la ligne ;
- le cinquième caractère rattaché aux quatre premiers correspond à la rubrique et ;
- les six caractères pris ensemble représentent la sous rubrique.

L'ensemble des recettes est regroupé dans une unité de spécialisation codifiée « 0 ».

11.1.2. Classification des recettes selon leur mode de financement

La Classification selon le mode de financement a pour objet d'identifier et de suivre les moyens de financement du budget de l'Etat. Elle est faite sur deux caractères :

- le premier caractère représente la source de financement et détermine la provenance de la ressource (fonds propres de l'Etat, dons, emprunts intérieurs, emprunts extérieurs, Partenariat Public-Privé etc.) ;
- le deuxième caractère identifie le type de financement et spécifie ou caractérise la ressource (prêt réglementé, prêt rétrocédé, prêt projets, dons projets, emprunts projets et autres).

Le contenu de la classification selon le mode de financement des recettes est décrit dans l'annexe 11 à la présente instruction.

11.2. CLASSIFICATION DES DÉPENSES

11.2.1. Chaîne managériale

11.2.1.1. Catégories d'unité de gestion de la performance

La chaîne managériale de la performance est composée de trois catégories d'unités de gestion qui sont : - les Programmes (Prog) ;

- les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) ;
- les Unités Opérationnelles de programme (UO)

11.2.1.2. Unité de gestion de la performance (UGP)

- Unité de Gestion de la Performance de type Programme (Prog)

L'UGP de type programme est identifiée par le code du programme disponible dans les tables principales sur cinq caractères complétés de six zéros.

- Unité de Gestion de la Performance de type Budget Opérationnel de Programme (BOP)

L'UGP de type Budget Opérationnel de Programme est codifiée sur huit caractères dont les cinq premiers rappellent le code du programme, les trois caractères suivants étant le numéro d'ordre indiquant sa position à l'intérieur de son programme de rattachement. Ces caractères sont complétés par trois zéros.

- Unité de Gestion de la Performance de type Unité Opérationnelle (UO)

L'UGP de type Unité Opérationnelle (UO) est codifiée sur onze caractères, les huit premiers rappellent les codes du Programme et du Budget Opérationnel de Programme. Les trois derniers caractères représentent un numéro d'ordre donnant sa position à l'intérieur de son Budget Opérationnel de Programme de rattachement.

11.2.1.3. Unités de gestion des Dotations

Les dotations sont des unités de regroupement des activités ou des crédits gérés hors programme. Leur codification obéit aux mêmes règles que les unités de gestion de la performance de type Programme.

11.2.2. Chaîne programmatique

La chaîne programmatique est composée du programme, de l'action et de l'activité. Le programme est la somme des actions et l'action est la somme des activités.

11.2.2.1. Programme

Le code du programme est donné par la classification par programme de la chaîne d'imputation budgétaire disponible dans les tables principales. Il comprend cinq caractères et rappelle le code du type d'Unité de Spécialisation du Budget (USB) et de l'USB.

11.2.2.2. Action

Le segment « Action » est codifié sur huit caractères. Les cinq premiers caractères rappellent le programme et les trois derniers représentent un numéro d'ordre qui permet de distinguer les différentes actions contenues dans un programme.

11.2.2.3. Activité

L'activité représente le niveau le plus fin de la chaîne d'imputation. Elle est la déclinaison de l'action à un niveau opérationnel pour l'exécution du budget des Unités Opérationnelles.

Le segment « Activité » est codifié sur onze caractères. Les deux pre-

miers caractères précisent l'envergure de l'activité à travers le code région. Les quatre caractères suivants donnent le code CFAP. Les cinq derniers caractères représentent un numéro d'ordre indiquant le rang de l'activité.

Le code région de l'activité n'est pas automatiquement lié au service qui la porte ; il est saisi indépendamment du code région de l'unité administrative qui la met en œuvre.

Une activité est dite d'envergure nationale lorsque son périmètre ou son impact porte sur tout le territoire national.

Toute activité d'envergure nationale portera le code région « 90 ».

Le contenu des codes région est décrit dans l'annexe 6 à la présente instruction.

11.2.3. Cadre de gestion de la performance

Le cadre de gestion de la performance présente le volet résultat de la mise en œuvre du programme. Il est composé d'objectifs, d'indicateurs et de cibles.

11.2.3.1. Objectif

L'objectif se définit comme un résultat qui vise une finalité d'intérêt général déterminé par le Responsable de Programme. Il est codifié sur quatorze caractères. Les onze premiers caractères rappellent le code de l'UGP de type UO et les trois derniers représentent un nu-

méro d'ordre permettant de distinguer les différents objectifs auxquels l'UGP contribue à atteindre.

11.2.3.2. Indicateur

L'indicateur mesure la performance d'un programme selon l'efficacité, l'efficience et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Il est codifié sur dix-sept caractères. Les quatorze premiers caractères rappellent le code de l'objectif et les trois derniers représentent un numéro d'ordre permettant de distinguer les différents indicateurs qui mesurent l'objectif.

11.2.3.3. Cible

La cible est le résultat projeté pour chaque indicateur. La cible est à terme, intermédiaire ou de référence. Elle est codifiée sur vingt et un caractères. Les dix-sept premiers caractères rappellent l'indicateur et les quatre derniers représentent l'année de terme de la cible.



QUATRIEME PARTIE : RECAPITULATIF

L'articulation de tous les segments permet de ressortir les tables suivantes : • Table de base de la Nomenclature budgétaire de l'État

NATURE DE SEC- TION	SEC- TION	CLASSIFI- CATION PROGRAMME	CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE		CLASSIFICATION FONCTIONNELLE (CFAP2001)	CLASSIFICATION ECONOMIQUE													
			CHAPITRE																
X1	X2 X3	TYPE use	SERVICE PRINCIPAL use	SERVICE GESTIONNAIRE DE CREDITS	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	SOUS-RUBRIQUE													
				TYPE DE SER- VICE	N° D'ORDRE		SOUS-PREFECTURE	CLASSE	RUBRIQUE										
X4 X5	X6 X7 X8	X9	X10			X11 X12	X13 X14 X15	X16 X17	X18 X19	X20 X21	X22 X23	X24	X25	X26	X27	X28	X29	X30	X31
				REGION	GROUPES														

• Tables auxiliaires de la Nomenclature budgétaire de l'État Chaîne programmatique

CHAÎNE PROGRAMMATIQUE							
ACTION			ACTIVITE				
PROGRAMME	TYPE	N° d'ordre	CODE	CFAP	N° d'ordre		
USB				USB			CLASSE
X4 X5	X6 X7 X8	Z1 Z2 Z3	Z4 Z5	X22 X23	X24	X25	Z6 Z7 Z8 Z9 Z10

Chaine managériale et cadre de gestion de la performance

CADRE DE GESTION DE LA PERFORMANCE						
CIBLE						
INDICATEUR						
OBJECTIF						
CHAINE MANAGER/ALE (UGP)						
UO						
BOP						
PROG						
X4X5X6X7X8	1	Y1Y2Y3	Y4Y5Y6	Y7Y8Y9	Y10Y11Y12	Y13Y14Y15Y16

Abidjan, le 20 DEC 2018



République de Côte d'Ivoire
 LE SECRETAIRE D'ETAT
 Moussa SANOGO

ANNEXE 1 : TABLE DE NATURE DE SECTION

NATURE DE SECTION	CODE
Institutions Constitutionnelles	1
Ministères d'État	2
Ministères	3
Ministères délégués	4
Secrétariat d'État	5
Haut-Commissariat	6
:	:
.	.
Autre entité	9

ANNEXE 2 : TABLE DE SECTION

LIBELLE	CODE
Assemblée Nationale	01
Sénat	02
Présidence de la République	03
Vice-Présidence de la République	04
Conseil Economique <i>et</i> Social	05
Conseil Constitutionnel	06
Grande Chancellerie	07
Primature	08
Médiateur de la République	09
Commission Electorale Indépendante	10
Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels	11
Conseil d'État	12
Cour Suprême	13
Cours de cassation	14
Cour des Comptes	15
Parquet Général	16
.....	17
.....	18
.....	19
.....	20
Affaires Etrangères	21
Economie et Finances	22
Intérieur et Administration du Territoire	23
Sécurité	24
Justice	25
Défense	26
Budget	27
Plan et Développement	28
Agriculture	29
Infrastructures Économiques	30
Éducation Nationale	31
Recherche Scientifique	32
Enseignement Supérieur	33
Enseignement Technique	34
Santé et Hygiène Publique	35
Communication	36
Fonction Publique	37



INSTRUCTION 001/SEPMBPE/DGBF/DRBMGP/ DU 20 DEC 2018 PORTANT MODALITES DE CODIFICATION DES IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Pétrole et Energie	38
Intégration Africaine	39
Transports	40
Assainissement	41
Modernisation de l'Administration	42
LIBELLE	CODE
Environnement	43
Sports et Loisirs	44
Eaux et Forêts	45
Culture et Francophonie	46
Commerce	47
Mines	48
Industrie	49
Tourisme	50
Ressources Animales et Halieutiques	51
Famille, Femme et Enfant	52
Relations avec les Institutions	53
Sécurité	54
Lutte contre le SIDA	55
Economie Numérique	56
Jeunesse	57
Construction et Urbanisme	58
Logement	59
Artisanat	60
Entrepreneuriat	61
Emploi	62
Cultes	63
Victimes de la Guerre, Déplacés et Exilés	64
Petites et Moyennes Entreprises	65
Salubrité	66
Poste	67
Formation Professionnelle	68
Solidarité	69
Reconstruction et Réinsertion	70
Réconciliation Nationale	71
Droits de l'Homme	72
Affaires Présidentielles	73
Bonne Gouvernance	74
Protection Civile	75
Portefeuille de l'État	76

Hydraulique	77
Ville	78
Service Civique	79
Dialogue Politique	80
....	

ANNEXE 3 : TABLE DE TYPE D'UNITE DE SPECIALISATION DU BUDGET

		TYPE D'USB	
		DOTATIONS 1	PROGRAMMES 2
cc VI ::, C III a: o ~ III ~ u		11 Dettes intérieures	21 Programmes Support
		12 Dettes extérieures	22 Programmes opérationnels
		13 Institutions Constitutionnelles	23 Comptes spéciaux du trésor
		14 Réserves ciblées	24 Budgets annexes
		15 Marges de gestion	

ANNEXE 4: TABLE TYPE DE SERVICES ET SERVICE PRINCIPAL

		TYPE DE SERVICES		
		SERVICES CENTRAUX 1	SERVICES DECONCENTRES Z	SERVICES AUTONONES OU DECENTRALISES 3
	1	Cabinet: 11	Préfecture de région : 21	Autorité Administrative Indépendante: 31
	2	Direction Gé- nérale : 12	Préfecture de département: 22	Établissements Publics Nationaux: 32

SERVICE PRINCIPAL	3	Direction centrale : 13	Sous-préfecture : 23	Collectivité décentralisée 33
	4		Direction Régionale: 24	Société d'État: 34
	5		Direction départementale : 25	Société à participation financière publique majoritaire: 35
	6		Service technique déconcentré de l'État (district, antenne régionale ou départementale): 26	Société à participation financière publique minoritaire : 36
	7		Service à l'étranger: 27	Société à participation financière publique avec minorité de blocage: 37
	8			
	9			

ANNEXE 5 : TABLE DE GROUPES DE SERVICES

1- SERVICES CENTRAUX

TYPE DE SERVICE : SERVICES CENTRAUX 1				
	CABINET: 11	DIRECTION GÉNÉRALE : 12	DIRECTION CENTRALE : 13	
01	Bureau principal: 1101	Bureau principal: 1201	Bureau principal: 1301	
02	Secrétariat Général : 1102	Secrétariat Général: 1202	Secrétariat Général: 1302	
03	Inspection Générale : 1103	Inspection Générale: 1203	Inspection Générale : 1303	
04	Conseils : 1104	Conseils: 1204	Conseils: 1304	
05	Commissions, Comités: 1105	Commissions, Comités : 1205	Commissions, Comités: 1305	
06	Cellule de passation de Marchés Publics : 1106	Cellule de passation de Marchés Publics : 1206	Cellule de passation de Marchés Publics : 1306	
07	Cellule d'appui technique : 1107	Cellule d'appui technique: 1207	Cellule d'appui technique : 1307	
08	Service technique spécialisé: 1108	Service technique spécialisé: 1208	Service technique spécialisé: 1308	
09	Services Ressources humaines et moyens généraux: 1109	Services Ressources humaines et moyens généraux : 1209	Services Ressources humaines et moyens généraux : 1309	
10	Services Financiers ou Intendance : 1110	Services Financiers ou Intendance: 1210	Services Financiers ou Intendance : 1310	

GROUPE DE SERVICE	11	Service Courrier : 1111	Service Courrier : 1211	Service Courrier: 1311
	12	Service documentation et archives : 1112	Service documentation et archives : 1212	Service documentation et archives: 1312
	13	Service Communication et relations publiques : 1113	Service Communication et relations publiques : 1213	Service Communication et relations publiques : 1313
	14	Service études, planification et statistiques : 1114	Service études, planification et statistiques : 1214	Service études, planification et statistiques : 1314
	15	Service de la Réglementation : 1115	Service de la Réglementation: 1215	Service de la Réglementation : 1315
	16	Service de la Coopération Internationale : 1116	Service de la Coopération Internationale : 1216	Service de la Coopération Internationale: 1316
	17	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 1117	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 1217	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 1317
	18	Service Qualité et Normalisation : 1118	Service Qualité et Normalisation : 1218	Service Qualité et Normalisation : 1318
	19	Service informatique et TIC: 1119	Service informatique et TIC: 1219	Service informatique et TIC: 1319
	20	Services sociaux et médicaux : 1120	Services sociaux et médicaux: 1220	Services sociaux et médicaux : 1320
	21	Services Bourses et stages : 1121	Services Bourses et Stages : 1221	Services Bourses et Stages : 1321
	22	Service Conférences et Voyages : 1122	Service Conférences et Voyages : 1222	Service Conférences et Voyages : 1322
	23	Secrétariat auprès des organisations nationales : 1123	Secrétariat auprès des organisations nationales : 1223	Secrétariat auprès des organisations nationales: 1323
	24	Secrétariat auprès des organisations internationales : 1124	Secrétariat auprès des organisations internationales : 1224	Secrétariat auprès des organisations internationales : 1324
	25	Résidence du Ministre: 1125		
	26	Service du Contrôle: 1126	Service du Contrôle : 1226	Service du Contrôle : 1326
	27	Service technique chargé de la formation : 1127	Service technique chargé de la formation: 1227	Service technique chargé de la formation : 1327
	...			
	30	Bureau économique à l'extérieur: 1130		
	31	Service Attaché de défense : 1131		
	32	Service culturel à l'extérieur: 1132		
	33	Service du tourisme à l'extérieur: 1133		
	34	Service du commerce à l'extérieur: 1134		
	...			
	39	Autres services à l'extérieur: 1139		
	40	Unités de gestion des projets : 1140	Unités de gestion des projets : 1240	Unités de gestion des projets : 1340
...				
99	Autres structures rattachées : 1199	Autres structures rattachées : 1299	Autres structures rattachées: 1399	

2- SERVICES DECONCENTRES

		TYPE DE SERVICE : SERVICES DECONCENTRES 2						
		PREFECTURE DE REGION: 21	PREFECTURE DE DEPARTEMENT: 22	SOUS-PREFECTURE : 23	DIRECTION REGIONALE : 24	DIRECTION DEPARTEMENTALE: 25	SERVICE TECHNIQUE DECONCENTRE DE L'ETAT (district, antenne régionale ou départementale) : 26	SERVICE A L'ETRANGER : 27
GROUPES DE SERVICE	01	Bureau principal: 2101	Bureau principal: 2201	Bureau principal: 2301	Bureau principal: 2401	Bureau principal: 2501	Bureau principal: 2601	Bureau principal: 2701
	02	Secrétariat Général : 2102	Secrétariat Général : 2202					Secrétariat Général : 2702
	03							
	04	Conseils : 2104	Conseils : 2204	Conseils : 2304	Conseils : 2404	Conseils : 2504	Conseils : 2604	Conseils : 2704
	05	Commissions, Comités : 2105	Commissions, Comités : 2205	Commissions, Comités : 2305	Commissions, Comités : 2405	Commissions, Comités : 2505	Commissions, Comités : 2605	Commissions, Comités : 2705
	06	Cellule de passation de Marchés Publics: 2106	Cellule de passation de Marchés Publics: 2206	Cellule de passation de Marchés Publics : 2306	Cellule de passation de Marchés Publics: 2406	Cellule de passation de Marchés Publics: 2506	Cellule de passation de Marchés Publics : 2606	Cellule de passation de Marchés Publics : 2706
	07	Cellule d'appui technique: 2107	Cellule d'appui technique : 2207	Cellule d'appui technique : 2307	Cellule d'appui technique : 2407	Cellule d'appui technique : 2507	Cellule d'appui technique: 2607	Cellule d'appui technique : 2707
	08	Service technique spécialisé: 2108	Service technique spécialisé : 2208	Service technique spécialisé: 2308	Service technique spécialisé : 2408	Service technique spécialisé : 2508	Service technique spécialisé : 2608	Service technique spécialisé : 2708
	09	Services Ressources humaines et moyens généraux: 2109	Services Ressources humaines et moyens généraux : 2209	Services Ressources humaines et moyens généraux : 2309	Services Ressources humaines et moyens généraux : 2409	Services Ressources humaines et moyens généraux : 2509	Services Ressources humaines et moyens généraux : 2609	Services Ressources humaines et moyens généraux : 2709
	10	Services Financiers ou Intendance: 2110	Services Financiers ou Intendance: 2210	Services Financiers ou Intendance: 2310	Services Financiers ou Intendance: 2410	Services Financiers ou Intendance : 2510	Services Financiers ou Intendance : 2610	Services Financiers ou Intendance: 2710
	11	Service Courrier : 2111	Service Courrier : 2211	Service Courrier : 2311	Service Courrier: 2411	Service Courrier: 2511	Service Courrier : 2611	Service Courrier : 2711
	12	Service documentation et archives : 2112	Service documentation et archives: 2212	Service documentation et archives : 2312	Service documentation et archives : 2412	Service documentation et archives : 2512	Service documentation et archives : 2612	Service documentation et archives: 2712
	13	Service Communication et relations publiques: 2113	Service Communication et relations publiques : 2213	Service Communication et relations publiques : 2313	Service Communication et relations publiques : 2413	Service Communication et relations publiques : 2513	Service Communication et relations publiques: 2613	Service Communication et relations publiques : 2713
	14	Service études, planification et statistiques : 2114	Service études, planification et statistiques: 2214	Service études, planification et statistiques : 2314	Service études, planification et statistiques : 2414	Service études, planification et statistiques : 2514	Service études, planification et statistiques : 2614	Service études, planification et statistiques : 2714
	15	Service de la Réglementation : 2115	Service de la Réglementation : 2215	Service de la Réglementation : 2315	Service de la Réglementation: 2415	Service de la Réglementation 2515	Service de la Réglementation : 2615	Service de la Réglementation: 2715
	16	Service de la Coopération Internationale: 2116	Service de la Coopération Internationale : 2216	Service de la Coopération Internationale : 2316	Service de la Coopération Internationale: 2416	Service de la Coopération Internationale: 2516	Service de la Coopération Internationale: 2616	Service de la Coopération Internationale : 2716

		TYPE DE SERVICE : SERVICES DECONCENTRES 2						
		PREFECTURE DE REGION : 21	PREFECTURE DE DEPARTEMENT : 22	SOUS-PREFECTURE : 23	DIRECTION REGIONALE : 24	DIRECTION DEPARTEMENTALE : 25	SERVICE TECHNIQUE DECONCENTRE DE L'ETAT (district, antenne régionale ou départementale): 26	SERVICE A L'ETRANGER : 27
GROUPES DE SERVICE	17	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 2117	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 2217	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 2317	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 2417	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 2517	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 2617	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 2717
	18	Service Qualité et Normalisation : 2118	Service Qualité et Normalisation: 2218	Service Qualité et Normalisation : 2318	Service Qualité et Normalisation: 2418	Service Qualité et Normalisation: 2518	Service Qualité et Normalisation : 2618	Service Qualité et Normalisation: 2718
	19	Service informatique et TIC :2119	Service informatique et TIC: 2219	Service informatique et TIC: 2319	Service informatique et TIC : 2419	Service informatique et TIC: 2519	Service informatique et TIC: 2619	Service informatique et TIC: 2719
	20	Services sociaux et médicaux: 2120	Services sociaux et médicaux : 2220	Services sociaux et médicaux : 2320	Services sociaux et médicaux : 2420	Services sociaux et médicaux : 2520	Services sociaux et médicaux : 2620	Services sociaux et médicaux : 2720
	21	Services Bourses et Stages: 2121	Services Bourses et Stages : 2221	Services Bourses et Stages: 2321	Services Bourses et Stages ; 2421	Services Bourses et Stages : 2521	Services Bourses et Stages: 2621	Services Bourses et Stages : 2721
	22	Service Conférences et Voyages : 2122	Service Conférences et Voyages : 2222	Service Conférences et Voyages : 2322	Service Conférences et Voyages : 2422	Service Conférences et Voyages : 2522	Service Conférences et Voyages : 2622	Service Conférences et Voyages : 2722
	23	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2123	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2223	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2323	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2423	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2523	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2623	Secrétariat auprès des organisations nationales : 2723
	24	Secrétariat auprès des organisations internationales: 2124	Secrétariat auprès des organisations internationales : 2224	Secrétariat auprès des organisations internationales : 2324	Secrétariat auprès des organisations internationales :2424	Secrétariat auprès des organisations internationales : 2524	Secrétariat auprès des organisations internationales : 2624	Secrétariat auprès des organisations internationales : 2724
	25							
	26	Service du Contrôle: 2126	Service du Contrôle : 2226	Service du Contrôle : 2326	Service du Contrôle: 2426	Service du Contrôle : 2526	Service du Contrôle : 2626	Service du Contrôle : 2726
	...							
	40	Unités de gestion des projets: 2140	Unités de gestion des projets: 2240	Unités de gestion des projets : 2340	Unités de gestion des projets: 2440	Unités de gestion des projets : 2540	Unités de gestion des projets : 2640	Unités de gestion des projets : 27 40
	...							
99	Autres structures rattachées : 2199	Autres structures rattachées : 2299	Autres structures rattachées : 2399	Autres structures rattachées : 2499	Autres structures rattachées : 2599	Autres structures rattachées : 2699	Autres structures rattachées : 2799	

3. SERVICES AUTONOMES OU DECENTRALISES

		TYPE DE SERVICE : SERVICES AUTONOMES OU DECENTRALISES 3						
		AUTORITE ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE : 31	ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL: 32	COLLECTIVITE DECENTRALISE : 33	SOCIETE D'ETAT: 34	SOCIETE A PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE MAJORITAIRE : 35	SOCIETE A PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE MINORITAIRE: 36	SOCIETE A PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE AVEC MINORITE DE BLOCAGE: 37
GROUPES DE SERVICE	01	Bureau principal: 3101	Bureau principal: 3201	Bureau principal: 3301	Bureau principal: 3401	Bureau principal: 3501	Bureau principal: 3601	Bureau principal: 3701
	02	Secrétariat Général: 3102	Secrétariat Général : 3202	Secrétariat Général : 3302	Secrétariat Général : 3402	Secrétariat Général: 3502	Secrétariat Général : 3602	Secrétariat Général : 3702
	03	Inspection Générale: 3103	Inspection Générale : 3203	Inspection Générale : 3303	Inspection Générale : 3403	Inspection Générale : 3503	Inspection Générale : 3603	Inspection Générale : 3703
	04	Conseils: 3104	Conseils : 3204	Conseils : 3304	Conseils : 3404	Conseils : 3504	Conseils : 3604	Conseils : 3704
	05	Commissions, Comités : 3105	Commissions, Comités : 3205	Commissions, Comités : 3305	Commissions, Comités : 3405	Commissions, Comités : 3505	Commissions, Comités : 3605	Commissions, Comités : 3705
	06	Cellule de passation de Marchés Publics: 3106	Cellule de passation de Marchés Publics: 3206	Cellule de passation de Marchés Publics : 3306	Cellule de passation de Marchés Publics : 3406	Cellule de passation de Marchés Publics : 3506	Cellule de passation de Marchés Publics : 3606	Cellule de passation de Marchés Publics: 3706
	07	Cellule d'appui technique : 3107	Cellule d'appui technique : 3207	Cellule d'appui technique : 3307	Cellule d'appui technique : 3407	Cellule d'appui technique: 3507	Cellule d'appui technique : 3607	Cellule d'appui technique : 3707
	08	Service technique spécialisé: 3108	Service technique spécialisé : 3208	Service technique spécialisé : 3308	Service technique spécialisé : 3408	Service technique spécialisé : 3508	Service technique spécialisé : 3608	Service technique spécialisé : 3708
	09	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3109	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3209	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3309	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3409	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3509	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3609	Services Ressources humaines et moyens généraux : 3709
	10	Services Financiers ou Intendance: 3110	Services Financiers ou Intendance: 3210	Services Financiers ou Intendance : 3310	Services Financiers ou Intendance: 3410	Services Financiers ou Intendance : 3510	Services Financiers ou Intendance: 3610	Services Financiers ou Intendance: 3710
	11	Service Courrier : 3111	Service Courrier : 3211	Service Courrier: 3311	Service Courrier : 3411	Service Courrier : 3511	Service Courrier: 3611	Service Courrier: 3711
	12	Service documentation et archives: 3112	Service documentation et archives: 3212	Service documentation et archives : 3312	Service documentation et archives: 3412	Service documentation et archives: 3512	Service documentation et archives : 3612	Service documentation et archives : 3712
	13	Service Communication et relations publiques: 3113	Service Communication et relations publiques : 3213	Service Communication et relations publiques : 3313	Service Communication et relations publiques : 3413	Service Communication et relations publiques: 3513	Service Communication et relations publiques: 3613	Service Communication et relations publiques : 3713
	14	Service études, planification et statistiques: 3114	Service études, planification et statistiques : 3214	Service études, planification et statistiques : 3314	Service études, planification et statistiques : 3414	Service études, planification et statistiques : 3514	Service études, planification et statistiques : 3614	Service études, planification et statistiques : 3714
	15	Service de la Réglementation: 3115	Service de la Réglementation : 3215	Service de la Réglementation : 3315	Service de la Réglementation: 3415	Service de la Réglementation: 3515	Service de la Réglementation: 3615	Services de la Réglementation : 3715

TYPE DE SERVICE : SERVICES AUTONOMES OU DECENTRALISES 3								
	AUTORITE	ETABLISSEMENT			SOCIETE A	SOCIETE A	SOCIETE A PARTICIPATION	
	ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE : 31	PUBLIC NATIONAL : 32	COLLECTIVITE DECENTRALISE : 33	SOCIETE D'ETAT : 34	PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE MAJORITAIRE : 35	PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE MINORITAIRE : 36	FINANCIERE PUBLIQUE AVEC MINORITE DE BLOCAGE : 37	
GROUPES DE SERVICE	16	Service de la Coopération Internationale: 3116	Service de la Coopération Internationale: 3216	Service de la Coopération Internationale: 3316	Service de la Coopération Internationale : 3416	Service de la Coopération Internationale: 3516	Service de la Coopération Internationale: 3616	Service de la Coopération Internationale: 3716
	17	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 3117	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 3217	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 3317	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 3417	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 3517	Service Affaires Juridiques et Contentieux: 3617	Service Affaires Juridiques et Contentieux : 3717
	18	Service Qualité et Normalisation: 3118	Service Qualité et Normalisation: 3218	Service Qualité et Normalisation : 3318	Service Qualité et Normalisation : 3418	Service Qualité et Normalisation: 3518	Service Qualité et Normalisation : 3618	Service Qualité et Normalisation : 3718
	19	Service informatique et TIC : 3119	Service informatique et TIC: 3219	Service informatique et TIC: 3319	Service informatique et TIC: 3419	Service informatique et TIC : 3519	Service informatique et TIC : 3619	Service informatique et TIC : 3719
	20	Services sociaux et médicaux : 3120	Services sociaux et médicaux : 3220	Services sociaux et médicaux : 3320	Services sociaux et médicaux : 3420	Services sociaux et médicaux : 3520	Services sociaux et médicaux : 3620	Services sociaux et médicaux : 3720
	21	Services Bourses et Stages : 3121	Services Bourses et Stages : 3221	Services Bourses et Stages : 3321	Services Bourses et Stages: 3421	Services Bourses et Stages : 3521	Services Bourses et Stages : 3621	Services Bourses et Stages : 3721
	22	Service Conférences et Voyages : 3122	Service Conférences et Voyages : 3222	Service Conférences et Voyages : 3322	Service Conférences et Voyages : 3422	Service Conférences et Voyages : 3522	Service Conférences et Voyages : 3622	Service Conférences et Voyages : 3722
	23	Secrétariat auprès des organisations nationales: 3123	Secrétariat auprès des organisations nationales : 3223	Secrétariat auprès des organisations nationales : 3323	Secrétariat auprès des organisations nationales : 3423	Secrétariat auprès des organisations nationales : 3523	Secrétariat auprès des organisations nationales : 3623	Secrétariat auprès des organisations nationales : 3723
	24	Secrétariat auprès des organisations internationales: 3124	Secrétariat auprès des organisations internationales : 3224	Secrétariat auprès des organisations internationales : 3324	Secrétariat auprès des organisations internationales : 3424	Secrétariat auprès des organisations internationales : 3524	Secrétariat auprès des organisations internationales : 3624	Secrétariat auprès des organisations Internationales: 3724
	25							
	26	Service du Contrôle : 3126	Service du Contrôle : 3226	Service du Contrôle : 3326	Service du Contrôle : 3426	Service du Contrôle : 3526	Service du Contrôle : 3626	Service du Contrôle : 3726
40	Unités de gestion des projets : 3140	Unités de gestion des projets : 3240	Unités de gestion des projets : 3340	Unités de gestion des projets : 3440	Unités de gestion des projets : 3540	Unités de gestion des projets : 3640	Unités de gestion des projets : 3740	
...								
99	Autres structures rattachées: 3199	Autres structures rattachées : 3299	Autres structures rattachées : 3399	Autres structures rattachées : 3499	Autres structures rattachées : 3599	Autres structures rattachées: 3699	Autres structures rattachées : 3799	

ANNEXE 6 : TABLE DE ZONES ET REGIONS GEOGRAPHIQUES

ZONES	LIBELLE REGION	CODE REGION
EXTERIEURE OU ETRANGER : 0	AFRIQUE	01
	AMERIQUE	02
	ASIE	03
	EUROPE	04
	OCEANIE	05
CENTRE : 1	BELIER	11
	N'ZI	14
	IFFOU	15
	MORONOU	16
	GBEKE	17
	HAMBOL	18
NORD : 2	BAFING	22
	KABADOUGOU	23
	TCHOLOGO	24
	PORO	25
	LA BAGOUE	26
	FOLON	27
	BOUNKANI	28
FORESTIERE DU CENTRE OUEST : 3	HAUT-SASSANDRA	31
	GÔH	32
	MARAHOUÉ	35
	WORODOUGOU	36
	BERE	37
SEMI -MONTAGNEUSES DE L'OUEST : 4	TONKPI	41
	CAVALLY	42
	GUEMON	43
FORESTIERE DU SUD-OUEST : 5	LOH-DJIBOUA	51
	SAN-PEDRO	55
	NAWA	56
	GBÔKLE	57
FORESTIERE DE L'EST : 6	INDENIE-DJUABLIN	61
	GONTOUGO	62
FORESTIERE DU SUD-EST : 7	SUD-COMOE	71
	AGNEBY-TIASSA	76
	LA ME	77
	LAGUNES	78
	GRANDS-PONTS	79
... 8	...	:
COUVERTURE NATIONALE 9	OPERATION D'ENVERGURE NATIONALE	90

ANNEXE 7 : TABLE LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
110000		REGION DU BELIER
110100		DEPARTEMENT DE YAMOOUSSOUKRO
	110101	Sous-préfecture de Yamoussoukro
	110102	Sous-préfecture de Kossou
110200		DEPARTEMENT DE DIDIEVI
	110201	Sous-préfecture de Didiévi
	110202	Sous-préfecture de Tié-N'diékro
	110203	Sous-préfecture de Molonou-Blé
	110204	Sous-préfecture de Boli
	110205	Sous-préfecture de Raviart
110300		DEPARTEMENT DE TIEBISSOU
	110301	Sous-préfecture de Tiébissou
	110302	Sous-préfecture de Lomokankro
	110303	Sous-préfecture de Yakpabo-Sakassou
	110304	Sous-préfecture de Molonou
110400		DEPARTEMENT DE TOUMODI
	110401	Sous-préfecture de Toumodi
	110402	Sous-préfecture de Kokumbo
	110403	Sous-préfecture d'Angoda
	110404	Sous-préfecture de Kpouébo
110500		DEPARTEMENT DE DJÉKANOU
	110501	Sous-préfecture de Djékanou
	110502	Sous-préfecture de Bonikro
110600		DEPARTEMENT D'ATTIEGOUAKRO
	110601	Sous-préfecture d'Attiégouakro
	110602	Sous-préfecture de Lolobo
140000		REGION DU N'ZI
140100		DEPARTEMENT DE DIMBOKRO
	140101	Sous-préfecture de Dimbokro
	140102	Sous-préfecture de Nofou
	140103	Sous-préfecture d'Abigui
140200		DEPARTEMENT DE BOCANDA
	140201	Sous-préfecture de Bocanda
	140202	Sous-préfecture de Kouadioblékro
	140203	Sous-préfecture de Bengassou
	140204	Sous-préfecture de N'Zecrezessou
140300		DEPARTEMENT DE KOUASSI-KOUASSIKRO
	140301	Sous-préfecture de Kouassi-Kouassikro
	140302	Sous-préfecture de Mekro

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT	S/PREFECTURE	
150000		REGION DE L'IFFOU
150100		DEPARTEMENT DE DAOUKRO
	150101	Sous-préfecture de Daoukro
	150102	Sous-préfecture de Ouélé
	150103	Sous-préfecture d'Ettrokro
	150104	Sous-préfecture d'Ananda
150200		DEPARTEMENT DE M'BAHIAKRO
	150201	Sous-préfecture de M'Bahiakro
	150202	Sous-préfecture de Bonguera
150300		DEPARTEMENT DE PRIKRO
	150301	Sous-préfecture de Prikro
	150302	Sous-préfecture de Famienkro
	150303	Sous-préfecture de Koffi-Amonkro
	150304	Sous-préfecture de Nafana
160000		REGION DU MORONOU
160100		DEPARTEMENT DE BONGOUANOU
	160101	Sous-préfecture de Bongouanou
	160102	Sous-préfecture d'Andé
	160103	Sous-préfecture de N'Guessankro
	160104	Sous-préfecture d'Assié-Koumassi
160200		DEPARTEMENT D'ARRAH
	160201	Sous-préfecture d'Arrah
	160202	Sous-préfecture de Krebgé
	160203	Sous-préfecture de Kotobi
160300		DEPARTEMENT DE M'BATTO
	160301	Sous-préfecture de M'Balto
	160302	Sous-préfecture d'Anoumaba
	160303	Sous-préfecture de Tiémélékro
	160304	Sous-préfecture d'Assahara
170000		REGION DU GBEKE
170100		DEPARTEMENT DE BOUAKE
	170101	Sous-préfecture de Bouaké
	170102	Sous-préfecture de Brobo
	170103	Sous-préfecture de Djébonoua
170200		DEPARTEMENT DE BOTRO
	170201	Sous-préfecture de Botro
	170202	Sous-préfecture de Diabo
	170203	Sous-préfecture de Languibonou
170300		DEPARTEMENT DE BEOUMI
	170301	Sous-préfecture de Béoumi
	170302	Sous-préfecture de Bodokro
	170303	Sous-préfecture d'Ando-Kekrenou
	170304	Sous-préfecture de Kondrobo
	170305	Sous-préfecture de Marabadjassa
170400		DEPARTEMENT DE SAKASSOU
	170401	Sous-préfecture de Sakassou
	170402	Sous-préfecture de Toumodi-Sakassou
	170403	Sous-préfecture d'Ayaou-Sran

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
	S/PREFECTURE	
180000		REGION DU HAMBOL
180100		DEPARTEMENT DE KATIOLA
	180101	Sous-préfecture de Katiola
	180102	Sous-préfecture de Fronan
	180103	Sous-préfecture de Timbé
180200		DEPARTEMENT DE DABAKALA
	180201	Sous-préfecture de Dabakala
	180202	Sous-préfecture de Bassawa
	180203	Sous-préfecture de Bonierédougou
	180204	Sous-préfecture de Foubolo
	180205	Sous-préfecture de Satama-Sokoura
	180206	Sous-préfecture de Satama-Sokoro
	180207	Sous-préfecture de Sokala-Sobara
	180208	Sous-préfecture de Niéméné
180300		DEPARTEMENT DE NIAKARAMADOUGOU
	180301	Sous-préfecture de Niakaramadougou
	180302	Sous-préfecture d'Arikokaha
	180303	Sous-préfecture de Badikaha
	180304	Sous-préfecture de Niédiékaha
	180305	Sous-préfecture de Tortiya
	180306	Sous-préfecture de Tafiré
220000		REGION DU BAFING
220100		DEPARTEMENT DE TOUBA
	220101	Sous-préfecture de Touba
	220102	Sous-préfecture de Foungbesso
	220103	Sous-préfecture de Guinteguéla
220200		DEPARTEMENT DE KORO
	220201	Sous-préfecture de Koro
	220202	Sous-préfecture de Borotou
	220203	Sous-préfecture de Booko
220300		DEPARTEMENT DE OUANINOU
	220301	Sous-préfecture de Ouaninou
	220302	Sous-préfecture de Koonan

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
230000		REGION DU KABADOUGOU
230100		DEPARTEMENT D'ODIENNE
	230101	Sous-préfecture d'Odiénné
	230102	Sous-préfecture de Bako
	230103	Sous-préfecture de Dioulaliédougou
	230104	Sous-préfecture de Tiémé
	230105	Sous-préfecture de Bougoussou
230200		DEPARTEMENT DE GBELEBAN
	230201	Sous-préfecture de Gbéléban
	230202	Sous-préfecture de Seydougou
	230203	Sous-préfecture de Samango
230300		DEPARTEMENT DE MADINANI
	230301	Sous-préfecture de Madinani
	230302	Sous-préfecture de N'Goloblasso
	230303	Sous-préfecture de Fengolo
230400		DEPARTEMENT DE SEGUELON
	230401	Sous-préfecture de Séguelon
230500		DEPARTEMENT DE SAMATIGUILA
	230501	Sous-préfecture de Samatiguila
	230502	Sous-préfecture de Kimirila Sud
240000		REGION DU TCHOLOGO
240100		DEPARTEMENT DE FERKESSEDOUGOU
	240101	Sous-préfecture de Ferkessédougou
	240102	Sous-préfecture de Koumbala
	240103	Sous-préfecture de Togoniéré
240200		DEPARTEMENT DE KONG
	240201	Sous-préfecture de Kong
	240202	Sous-préfecture de Bilimono
	240203	Sous-préfecture de Nafana
240300		DEPARTEMENT DE OUANGOLODOUGOU
	240301	Sous-préfecture de Ouangolodougou
	240302	Sous-préfecture de Toumoukoro
	240303	Sous-préfecture de Diawala
	240304	Sous-préfecture de Niellé

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT	S/PREFECTURE	
250000		REGION DU PORO
250100		DEPARTEMENT DE KORHOGO
	250101	Sous-préfecture de Korhogo
	250102	Sous-préfecture de Napiélé Dougou
	250103	Sous-préfecture de Niofoin
	250104	Sous-préfecture de Sirasso
	250105	Sous-préfecture de Kanoroba
	250106	Sous-préfecture de Tionniaradougou
	250107	Sous-préfecture de Koni
	250108	Sous-préfecture de Sohoulou
	250109	Sous-préfecture de Karakoro
	250110	Sous-préfecture de Komborodougou
	250111	Sous-préfecture de N'Ganon
250200		DEPARTEMENT DE M'BENGUE
	250201	Sous-préfecture de M'Bengué
	250202	Sous-préfecture de Katogo
	250203	Sous-préfecture de Katiali
	250204	Sous-préfecture de Bougou
250300		DEPARTEMENT DE SINEMATIALI
	250301	Sous-préfecture de Sinématiali
	250302	Sous-préfecture de Kagbolodougou
	250303	Sous-préfecture de Bahouakaha
250400		DEPARTEMENT DE DIKODOUGOU
	250401	Sous-préfecture de Dikodougou
	250402	Sous-préfecture de Boron
	250403	Sous-préfecture de Guiembé
260000		REGION DE LA BAGOUE
260100		DEPARTEMENT DE BOUNDIALI
	260101	Sous-préfecture de Boundiali
	260102	Sous-préfecture de Kasséré
	260103	Sous-préfecture de Ganaoni
	260104	Sous-préfecture de Siempurgo
	260105	Sous-préfecture de Baya
260200		DEPARTEMENT DE TENGRELA
	260201	Sous-préfecture de Tengréla
	260202	Sous-préfecture de Debeté
	260203	Sous-préfecture de Kanakono
260300		DEPARTEMENT DE KOUTO
	260301	Sous-préfecture de Kouto
	260302	Sous-préfecture de Blessegué
	260303	Sous-préfecture de Gbon
	260304	Sous-préfecture de Kolia
	260305	Sous-préfecture de Sian Hala

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
270000		REGION DU FOLON
270100		DEPARTEMENT DE MINIGNAN
	270101	Sous-préfecture de Minignan
	270102	Sous-préfecture de Tienko
	270103	Sous-préfecture de Sokoro
270200		DEPARTEMENT DE KANIASSO
	270201	Sous-préfecture de Kaniasso
	270202	Sous-préfecture de Mahandiana
	270203	Sous-préfecture de Goulia
280000		REGION DU BOUNKANI
280100		DEPARTEMENT DE BOUNA
	280101	Sous-préfecture de Bouna
280200		DEPARTEMENT DE DOROPO
	280201	Sous-préfecture de Doropo
280300		DEPARTEMENT DE NASSIAN
	280301	Sous-préfecture de Nassian
	280302	Sous-préfecture de Kotouba
	280303	Sous-préfecture de Sominassé
280400		DEPARTEMENT DE TEHINI
	280401	Sous-préfecture de Téhini
	280402	Sous-préfecture de Tougbo
310000		REGION DU HAUT-SASSANDRA
310100		DEPARTEMENT DE DALOA
	310101	Sous-préfecture de Daloa
	310102	Sous-préfecture de Bédiala
	310103	Sous-préfecture de Gboguhé
	310104	Sous-préfecture de Gadouan
	310105	Sous-préfecture de Zaïbo
	310106	Sous-préfecture de Gonaté
310200		DEPARTEMENT D'ISSIA
	310201	Sous-préfecture d'Issia
	310202	Sous-préfecture de Saïoua
	310203	Sous-préfecture de Boguedia
	310204	Sous-préfecture d'Iboguhé
	310205	Sous-préfecture de Nahio
	310206	Sous-préfecture de Namane
310300		DEPARTEMENT DE VAVOUA
	310301	Sous-préfecture de Vavoua
	310302	Sous-préfecture de Dania
	310303	Sous-préfecture de Seitifla
310400		DEPARTEMENT DE ZOUKOUGBEU
	310401	Sous-préfecture de Zoukougbeu
	310402	Sous-préfecture de Grégbeu
	310403	Sous-préfecture de Guessabo

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
	S/PREFECTURE	
320000		REGION DU GÔH
320100		DEPARTEMENT DE GAGNOA
	320101	Sous-préfecture de Gagnoa
	320102	Sous-préfecture de Guibéroua
	320103	Sous-préfecture de Ouragahio
	320104	Sous-préfecture de Gnangbodougnoa
	320105	Sous-préfecture de Bayota
	320106	Sous-préfecture de Sérihio
	320107	Sous-préfecture de Galébré
	320108	Sous-préfecture de Dignago
320200		DEPARTEMENT D'OUME
	320201	Sous-préfecture d'Oumé
	320202	Sous-préfecture de Diégonéfla
	320203	Sous-préfecture de Guepahouo
	320204	Sous-préfecture de Tonla
350000		REGION DE LA MARAHOUE
350100		DEPARTEMENT DE BOUAFLE
	350101	Sous-préfecture de Bouaflé
	350102	Sous-préfecture de Bonon
	350103	Sous-préfecture de Zaguiéta
	350104	Sous-préfecture de Pakouabo
	350105	Sous-préfecture de Tibeita
350200		DEPARTEMENT DE SINFRA
	350201	Sous-préfecture de Sinfra
	350202	Sous-préfecture de Bazré
	350203	Sous-préfecture de Kononfla
	350204	Sous-préfecture de Kouétinfla
350300		DEPARTEMENT DE ZUENOULA
	350301	Sous-préfecture de Zuénoula
	350302	Sous-préfecture de Gohitafla
	350303	Sous-préfecture de Vouéboufla
	350304	Sous-préfecture de Maminigui
360000		REGION DU WORODOUGOU
360100		DEPARTEMENT DE SEGUELA
	360101	Sous-préfecture de Séguéla
	360102	Sous-préfecture de Dualla
	360103	Sous-préfecture de Massala
	360104	Sous-préfecture de Sifé
	360105	Sous-préfecture de Bobi
	360106	Sous-préfecture de Diarabana
360200		DEPARTEMENT DE KANI
	360201	Sous-préfecture de Kani
	360202	Sous-préfecture de Djibrosso
	360203	Sous-préfecture de Fadiadougou
	360204	Sous-préfecture de Morondo
	360205	Sous-préfecture de Worofla

REGION		LIBELLE
	DEPARTEMENT	
	S/PREFECTURE	
370000		REGION DU BERE
370100		DEPARTEMENT DE MANKONO
	370101	Sous-préfecture de Mankono
	370102	Sous-préfecture de Sarhala
	370103	Sous-préfecture de Tieningboué
	370104	Sous-préfecture de Marhandallah
	370105	Sous-préfecture de Bouandougou
370200		DEPARTEMENT DE DIANRA
	370201	Sous-préfecture de Dianra
	370202	Sous-préfecture de Dianra-Village
370300		DEPARTEMENT DE KOUNAHIRI
	370301	Sous-préfecture de Kounahiri
	370302	Sous-préfecture de Kongasso
410000		REGION DU TONKPI
410100		DEPARTEMENT DE MAN
	410101	Sous-préfecture de Man
	410102	Sous-préfecture de Logoualé
	410103	Sous-préfecture de Sangouiné
	410104	Sous-préfecture de Sandougou-Soba
	410105	Sous-préfecture de Bogouiné
	410106	Sous-préfecture de Podiagouiné
	410107	Sous-préfecture de Gbangbegouiné-Yati
	410108	Sous-préfecture de Yapleu
410200		DEPARTEMENT DE ZOUAN-HOUNIEN
	410201	Sous-préfecture de Zouan-Hounien
	410202	Sous-préfecture de Banneu
	410203	Sous-préfecture Bin-Houyé
	410204	Sous-préfecture de Téapleu
	410205	Sous-préfecture de Goulaleu
410300		DEPARTEMENT DE BIANKOUA
	410301	Sous-préfecture de Biankouma
	410302	Sous-préfecture de Gbangbegouiné
	410303	Sous-préfecture de Gbonné
	410304	Sous-préfecture de Kpata
	410305	Sous-préfecture de Blapleu
	410306	Sous-préfecture de Santa
	410307	Sous-préfecture de Gouiné
410400		DEPARTEMENT DE SIFILOU
	410401	Sous-préfecture de Sipilou
	410402	Sous-préfecture de Yorodougou
410500		DEPARTEMENT DE DANANE
	410501	Sous-préfecture de Danané
	410502	Sous-préfecture de Mahapleu
	410503	Sous-préfecture de Kouan-Houlé
	410504	Sous-préfecture de Daleu
	410505	Sous-préfecture de Daleu
	410506	Sous-préfecture de Gbon-Houyé

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
420000		REGION DU CAVALLY
420100		DEPARTEMENT DE GUIGLO
	420101	Sous-préfecture de Guiglo
	420102	Sous-préfecture de Kaadé
420200		DEPARTEMENT DE TAI
	420201	Sous-préfecture de Taï
	420202	Sous-préfecture de Zagne
420300		DEPARTEMENT DE BLOLEQUIN
	420301	Sous-préfecture de Bloléquin
	420302	Sous-préfecture de Zeaglo
	420303	Sous-préfecture de Doké
420400		DEPARTEMENT DE TOULEPLEU
	420401	Sous-préfecture de Toulepleu
	420402	Sous-préfecture de Méo
	420403	Sous-préfecture de Péhé
	420404	Sous-préfecture de Tiobly
	420405	Sous-préfecture de Bakoubly
430000		REGION DU GUEMON
430100		DEPARTEMENT DE DUEKOUÉ
	430101	Sous-préfecture de Duékoué
	430102	Sous-préfecture de Gbapleu
	430103	Sous-préfecture de Bagoouo
	430104	Sous-préfecture de Guéhiéby
	430105	Sous-préfecture de Guezon
430200		DEPARTEMENT DE BANGOLO
	430201	Sous-préfecture de Bangolo
	430202	Sous-préfecture de Bléniméouin
	430203	Sous-préfecture de Guinglo-Tahouaké
	430204	Sous-préfecture de Gohouo-Zagna
	430205	Sous-préfecture de Diéouzon
	430206	Sous-préfecture de Zou
	430207	Sous-préfecture de Zéo
430300		DEPARTEMENT DE KOUIBLY
	430301	Sous-préfecture de Kouibly
	430302	Sous-préfecture de Nidrou
	430303	Sous-préfecture de Totrodrou
	430304	Sous-préfecture de Ouyably Gmandrou
430400		DEPARTEMENT DE FACOBLY
	430401	Sous-préfecture de Facobly
	430402	Sous-préfecture de Sémien
	430403	Sous-préfecture de Guezon
	430404	Sous-préfecture de Tiény-Siably

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
510000		REGION DU LOH-DJIBOUA
510100		DEPARTEMENT DE DIVO
	510101	Sous-préfecture de Divo
	510102	Sous-préfecture de Hiré
	510103	Sous-préfecture d'Ogoudou :
	510104	Sous-préfecture de Didoko
510200		DEPARTEMENT DE LAKOTA
	510201	Sous-préfecture de Lakota
	510202	Sous-préfecture de Zikisso
	510203	Sous-préfecture de Niambézaria
	510204	Sous-préfecture de Goudouko
	510205	Sous-préfecture de Gagoré :
510300		DEPARTEMENT DE GUITRY
	510301	Sous-préfecture de Guity
	510302	Sous-préfecture de Lauzoua
	510303	Sous-préfecture de Yocoboué
	510304	Sous-préfecture de Dairo-Didizo
550000		REGION DE SAN-PEDRO
550100		DEPARTEMENT DE SAN PEDRO
	550101	Sous-préfecture deSan-Pedro
	550102	Sous-préfecture de Grand-Béréby
	550103	Sous-préfecture deGabiadji
	550104	Sous-préfecture deDoba
	550105	Sous-préfecture deDogbo
550200		DEPARTEMENTDE TABOU
	550201	Sous-préfecture de Tabou
	550202	Sous-préfecture deOlodio
	550203	Sous-préfecture deDjouroutou
	550204	Sous-préfecture de Grabo
560000		REGION DE LA NAWA
560100		DEPARTEMENT DE SOUBRE
	560101	Sous-préfecture de Soubré
	560102	Sous-préfecture de Grand-Zatry
	560103	Sous-préfecture de Liliyo
	560104	Sous-préfecture d'Okrouyo
560200		DEPARTEMENT DE BUYO
	560201	Sous-préfecture de Buyo :
560300		DEPARTEMENT DE MEAGUI
	560301	Sous-préfecture de Méagui
	560302	Sous-préfecture de Oupoyo
560400		DEPARTEMENT DE GUEYO
	560401	Sous-préfecture de Gueyo
	560402	Sous-préfecture de Dabouyo

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
570000		REGION DU GBÔKLE
570100		DEPARTEMENT DE SASSANDRA
	570101	Sous-préfecture de Sassandra
	570102	Sous-préfecture de Dakpadou
	570103	Sous-préfecture de Sago
570200		DEPARTEMENT DE FRESCO
	570201	Sous-préfecture de Fresco
	570202	Sous-préfecture de Gbagbam
610000		REGION DE L'INDENIE-DJUABLIN
610100		DEPARTEMENT D'ABENGOUROU
	610101	Sous-préfecture d'Abengourou
	610102	Sous-préfecture d'Amélékia
	610103	Sous-préfecture d'Aniassué
	610104	Sous-préfecture d'Ebilassokro
	610105	Sous-préfecture de Niablié
	610106	Sous-préfecture de Yakassé-Féyassé
	610107	Sous-préfecture de Zaranou
610200		DEPARTEMENT D'AGNIBILEKROU
	610201	Sous-préfecture d'Agnibilekrou
	610202	Sous-préfecture d'Akoboissué
	610203	Sous-préfecture de Damé
	610204	Sous-préfecture de Duffrebo
	610205	Sous-préfecture de Tanguelan
610300		DEPARTEMENT DE BETTIE
	610301	Sous-préfecture de Béttié
	610302	Sous-préfecture de Diamarakro
620000		REGION DU GONTOUGO
620100		DEPARTEMENT DE BONDOUKOU
	620101	Sous-préfecture de Bondoukou
	620102	Sous-préfecture de Tabagne
	620103	Sous-préfecture de Sorobango
	620104	Sous-préfecture de Sapli-Sepingo
	620105	Sous-préfecture de Bondo
	620106	Sous-préfecture d'Apimandoum
	620107	Sous-préfecture de Laoudi-Ba
	620108	Sous-préfecture de Gouméré
	620109	Sous-préfecture de Pinda-Boroko
	620110	Sous-préfecture de Yézimala

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
	S/PREFECTURE	
620200		DEPARTEMENT DE SANDEGUE
	620201	Sous-préfecture de Sandégué
	620202	Sous-préfecture de Dimandougou
	620203	Sous-préfecture de Taoudi
	620204	Sous-préfecture de Yorobodi
	620205	Sous-préfecture de Badakagni-Tomora
620300		DEPARTEMENT DE KOUN-FAO
	620301	Sous-préfecture de Koun-Fao
	620302	Sous-préfecture de Boahia
	620303	Sous-préfecture de Kouassi Datékro
	620304	Sous-préfecture de Tankéssé
	620305	Sous-préfecture de Tienkoikro
	620306	Sous-préfecture de Kokomian
620400		DEPARTEMENT DE TRANSUA
	620401	Sous-préfecture de Transua
	620402	Sous-préfecture d'Assuéfry
620500		DEPARTEMENT DE TANDA
	620501	Sous-préfecture de Tanda
	620502	Sous-préfecture d'Amanvi
	620503	Sous-préfecture de Tiédio
	620504	Sous-préfecture de Diamba
710000		REGION DU SUD-COMOE
710100		DEPARTEMENT D'ABOISSO
	710101	Sous-préfecture d'Aboisso
	710102	Sous-préfecture d'Adaou
	710103	Sous-préfecture d'Adjouan
	710104	Sous-préfecture d'Ayamé
	710105	Sous-préfecture de Bianouan
	710106	Sous-préfecture de Kouakro
	710107	Sous-préfecture de Maféré
	710108	Sous-préfecture de Yaou
710200		DEPARTEMENT D'ADIAKE
	710201	Sous-préfecture d'Adiaké
	710202	Sous-préfecture d'Etuéboué
	710203	Sous-préfecture d'Assinie-Mafia
710300		DEPARTEMENT DE GRAND-BASSAM
	710301	Sous-préfecture de Grand-Bassam
	710302	Sous-préfecture de Bonoua
	710303	Sous-préfecture de Bongo
710400		DEPARTEMENT DE TIAPOUM
	710401	Sous-préfecture de Tiapoum
	710402	Sous-préfecture de Nouamou
	710403	Sous-préfecture de Noé

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
	S/PREFECTURE	
760000		REGION DE L'AGNEBY-TIASSA
760100		DEPARTEMENT D'AGBOVILLE
	760101	Sous-préfecture d'Agboville
	760102	Sous-préfecture d'Azaguié
	760103	Sous-préfecture de Rubino
	760104	Sous-préfecture de Cechi
	760105	Sous-préfecture de Grand-Morié
	760106	Sous-préfecture d'Oress Krobou
	760107	Sous-préfecture de Loviguié
	760108	Sous-préfecture de Guessiguié
760200		DEPARTEMENT DE TIASSALE
	760201	Sous-préfecture de Tiassalé
	760202	Sous-préfecture de N'Douci
	760203	Sous-préfecture de Gbolouville
	760204	Sous-préfecture de Morokro
760300		DEPARTEMENT DE TAABO
	760301	Sous-préfecture de Taabo
	760302	Sous-préfecture de Pacobo
760400		DEPARTEMENT DE SIKENSI
	760401	Sous-préfecture de Sikensi
	760402	Sous-préfecture de Gomon
770000		REGION DE LA ME
770100		DEPARTEMENT D'ADZOPE
	770101	Sous-préfecture d'Adzopé
	770102	Sous-préfecture d'Agou
	770103	Sous-préfecture d'Assikoi
	770104	Sous-préfecture d'Annépé
	770105	Sous-préfecture de Bécédi-Brignan
	770106	Sous-préfecture de Yakassé-Mé
770200		DEPARTEMENT D'ALEPE
	770201	Sous-préfecture d'Alépé
	770202	Sous-préfecture d'Oghlwapo
	770203	Sous-préfecture d'Aboisso-Comoé
	770204	Sous-préfecture de Danguira
	770205	Sous-préfecture d'Allosso
770300		DEPARTEMENT D'AKOUPÉ
	770301	Sous-préfecture d'Akoupé
	770302	Sous-préfecture d'Afféry
	770303	Sous-préfecture de Bécouéfin
770400		DEPARTEMENT DE YAKASSE-ATTOBROU
	770401	Sous-préfecture de Yakassé-Attobrou
	770402	Sous-préfecture d'Abongoua
	770403	Sous-préfecture de Biéby

REGION		LIBELLE
DEPARTEMENT		
S/PREFECTURE		
780000		REGION DES LAGUNES
780100		DEPARTEMENT D'ABIDJAN
	780101	Sous-préfecture d'Anyama
	780102	Sous-préfecture de Bingerville
	780103	Sous-préfecture de Brofodoumé
	780104	Sous-préfecture de Songon
790000		REGION DES GRANDS-PONTS
790100		DEPARTEMENT DE DABOU
	790101	Sous-préfecture de Dabou
	790102	Sous-préfecture de Toupah
	790103	Sous-préfecture de Lopou
790200		DEPARTEMENT DE JACQUEVILLE
	790201	Sous-préfecture de Jacquville
	790202	Sous-préfecture d'Attoutou
790300		DEPARTEMENT DE GRAND-LAHOU
	790301	Sous-préfecture de Grand-Lahou
	790302	Sous-préfecture d'Ahouanou
	790303	Sous-préfecture d'Ebounou
	790304	Sous-préfecture de Bacanda

ANNEXE 8 : TABLE LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES PAYS

CODE CONTINENT	LIBELLE CONTINENT	CODE PAYS	LIBELLE PAYS	CODE VILLE	LIBELLE VILLE
01	Afrique	0101	Afrique du Sud	010101	Pretoria
		0102	Algérie	010201	Alger
		0103	Angola	010301	Luanda
		0104	Bénin	010401	Cotonou
		0105	Botswana	010501	Gaborone
		0106	Burkina Faso	010601	Ouagadougou
		0107	Burundi	010701	Bujumbura
		0108	Cameroun	010801	Yaoundé
		0109	Cap Vert	010901	Praia
		0110	République Centrafricaine	011001	Bangui
		0111	Comores	011101	Moroni
		0112	République du Congo	011201	Brazzaville
		0113	République démocratique du Congo	011301	Kinshasa
		0114	Djibouti	011401	Djibouti
		0115	Égypte	011501	Caire
		0116	Erythrée	011601	Asmara
		0117	Éthiopie	011701	Addis-Abeba
		0118	Gabon	011801	Libreville
		0119	Gambie	011901	Banjul
		0120	Ghana	012001	Accra
		0121	Guinée	012101	Conakry
		0122	Guinée Bissau	012201	Bissau
		0123	Guinée équatoriale	012301	Malabo
		0124	Kenya	012401	Nairobi
		0125	Lesotho	012501	Maseru
		0126	Liberia	012601	Monrovia
		0127	Libye	012701	Tripoli
		0128	Madagascar	012801	Antananarivo
		0129	Malawi	012901	Lilongwe
		0130	Mali	013001	Bamako
		0131	Maroc	013101	Rabat
		0132	Maurice	013201	Port louis
		0133	Mauritanie	013301	Nouakchott
		0134	Mozambique	013401	Maputo
		0135	Namibie	013501	Windhoek
		0136	Niger	013601	Niamey
		0137	Nigeria	013701	Abuja
		0138	Ouganda	013801	Kampala
		0139	Rwanda	013901	Kigali
		0140	Sao Tomé et Príncipe	014001	Sao tome
		0141	Sénégal	014101	Dakar
		0142	Seychelles	014201	Victoria
		0143	Sierra Leone	014301	Freetown
		0144	Somalie	014401	Mogadiscio
		0145	Soudan	014501	Khartoum
		0146	Soudan du sud	014601	Djouba
		0147	Swaziland	014701	Lobamba
				014702	Mbabane
		0148	Tanzanie	014801	Dodoma
		0149	Tchad	014901	N'Djamena
		0150	Togo	015001	Lomé
		0151	Tunisie	015101	Tunis
		0152	Zambie	015201	Lusaka
0153	Zimbabwe	015301	Harare		

CODE CONTINENT	LIBELLE CONTINENT	CODE PAYS	LIBELLE PAYS	CODE VILLE	LIBELLE VILLE
02	AMERIQUE	0201	Canada	020101	Ottawa
		0202	États-Unis	020201	New York
				020202	Washington
		0203	Mexique	020301	Mexico
		0204	Belize	020401	Belmopan
		0205	Costa Rica	020501	San Jose
		0206	Guatemala	020601	Guatemala
		0207	Honduras	020701	Tegucigalpa
		0208	Nicaragua	020801	Managua
		0209	Panama	020901	Panama
		0210	Salvador	021001	San Salvador
		0211	Antigua et Barbuda	021101	Saint John's
		0212	Bahamas	021201	Nassau
		0213	Barbade	021301	Bridgetown
		0214	Cuba	021401	La havane
		0215	République Dominicaine	021501	Saint Domingue
		0216	Dominique	021601	Roseau
		0217	Grenade	021701	Saint Georges
		0218	Haïti	021801	Port au prince
		0219	Jamaïque	021901	Kingston
		0220	Trinité et Tobago	022001	Port d'Espagne
		0221	Sainte Lucie	022101	Castries
		0222	Argentine	022201	Buenos Aires
		0223	Bolivie	022301	Sucre
		0224	Brésil	022401	Brasilia
				022402	Rio de Janeiro
		0225	Chili	022501	Santiago
		0226	Colombie	022601	Bogota
		0227	Equateur	022701	Quito
		0228	Guyana	022801	Georgetown
		0229	Paraguay	022901	Asunción
		0230	Pérou	023001	Lima
		0231	Suriname	023101	Paramaribo
0232	Uruguay	023201	Montevideo		
0233	Venezuela	023301	Caracas		

CODE CONTINENT	LIBELLE CONTINENT	CODE PAYS	LIBELLE PAYS	CODE VILLE	LIBELLE VILLE
03	ASIE	0301	Afghanistan	030101	Kaboul
		0302	Arabie saoudite	030201	Riyad
				030202	Djedda
		0303	Arménie	030301	Erevan
		0304	Azerbaïdjan	030401	Bakou
		0305	Bahreïn	030501	Manama
		0306	Bangladesh	030601	Dhâkâ
		0307	Bhoutan	030701	Thimphou
		0308	Birmanie	030801	Naypyidaw
		0309	Brunei	030901	Bandar Seri Begawan
		0310	Cambodge	031001	Phnom Penh
		0311	Chine	031101	Pékin
				031102	Guangzhou
				031103	Beïjing
		0312	Corée du Nord	031201	Pyongyang
		0313	Corée du Sud	031301	Seoul
		0314	Emirats Arabes Unis	031401	Abou Dhabi
		0315	Inde	031501	New Delhi
		0316	Iran	031601	Téhéran
		0317	Irak	031701	Bagdad
		0318	Israël	031801	Tel Aviv
		0319	Japon	031901	Tokyo
		0320	Jordanie	032001	Amman
		0321	Kazakhstan	032101	Astana
		0322	Kirghizistan	032201	Bichkek
		0323	Koweït	032301	Koweït
		0324	Laos	032401	Vientiane
		0325	Liban	032501	Beyrouth
		0326	Malaisie	032601	Kuala Lumpur
		0327	Maldives	032701	Malé
		0328	Mongolie	032801	Oulan-Bator
		0329	Népal	032901	Katmandou
		0330	Oman	033001	Mascate
		0331	Ouzbékistan	033101	Tachkent
		0332	Pakistan	033201	Islâmâbâd
		0333	Palestine	033301	Ramallah
		0334	Philippines	033401	Manille
		0335	Qatar	033501	Doha
		0336	Singapour	033601	Singapour
		0337	Sri Lanka	033701	Sri Jayawardenapura
		0338	Syrie	033801	Damas
		0339	Tadjikistan	033901	Douchanbé
		0340	Taiwan	034001	Taipei
		0341	Thaïlande	034101	Bangkok
		0342	Timor Oriental	034201	Dili
		0343	Turquie	034301	Ankara
0344	Turkménistan	034401	Achgabat		
0345	Vietnam	034501	Hanoï		
0346	Yémen	034601	Sanaa		

CODE CONTINENT	LIBELLE CONTINENT	CODE PAYS	LIBELLE PAYS	CODE VILLE	LIBELLE VILLE
04	EUROPE	0401	Albanie	040101	Tirana
		0402	Allemagne	040201	Berlin
		0403	Andorre	040301	Andorre la Vieille
		0404	Autriche	040401	Viennes
		0405	Belgique	040501	Bruxelles
		0406	Bulgarie	040601	Sofia
		0407	Chypre	040701	Nicosie
		0408	Croatie	040801	Zagreb
		0409	Danemark	040901	Copenhague
		0410	Espagne	041001	Madrid
		0411	Estonie	041101	Tallinn
		0412	Finlande	041201	Helsinki
		0413	France	041301	Paris
				041302	Lyon
		0414	Géorgie	041401	Tbilissi
		0415	Hongrie	041501	Budapest
		0416	Irlande	041601	Dublin
		0417	Island	041701	Reykjavik
		0418	Italie	041801	Rome
				041802	Milan
		0419	Lettonie	041901	Riga
		0420	Liechtenstein	042001	Vaduz
		0421	Luxembourg	042101	Luxembourg
		0422	Malte	042201	La Valette
		0423	Monaco	042301	Monaco
		0424	Moldavie	042401	Chisinau
		0425	Monténégro	042501	Podgorica
		0426	Pays-Bas	042601	La Baye
		0427	Pologne	042701	Varsovie
		0428	Portugal	042801	Lisbonne
		0429	Norvège	042901	Oslo
		0430	République Tchèque	043001	Prague
		0431	République de Macédoine	043101	Skopje
		0432	Roumanie	043201	Bucarest
		0433	Royaume Unie	043301	Londres
		0434	Russie	043401	Moscou
		0435	Saint Marin	043501	Saint Marin
		0436	Serbie	043601	Belgrade
		0437	Slovaquie	043701	Bratislava
		0438	Slovénie	043801	Ljubljana
		0439	Suède	043901	Stockholm
0440	Suisse	044001	Genève		
		044002	Berne		
0441	Ukraine	044101	Kiev		

CODE CONTINENT	LIBELLE CONTINENT	CODE PAYS	LIBELLE PAYS	CODE VILLE	LIBELLE VILLE
05	OCEANIE	0501	Australie	050101	Sydney
				050102	Cambera
		0502	Iles Cook	050201	Avarua
		0503	Fidji	050301	Suva
		0504	Kiribati	050401	Tarawa-sud
		0505	Iles Marshall	050501	Delap-uliga-darrit
		0506	Niue	050601	Alofi
		0507	Nouvelle Zélande	050701	Wellington
		0508	Palaos	050801	Melekeok
		0509	Papouasie Nouvelle Guinée	050901	Port Moresby
		0510	Salomon	051001	Honiara
		0511	Samoa	051101	Apia
		0512	Tonga	051201	Nuku'alofa
		0513	Tuvalu	051301	Funafuti
0514	Vanuatu	051401	Port Vila		

ANNEXE 9 : TABLE CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

1- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 01 : SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

		GROUPE							
		011	012	013	014	015	016	017	018
		011 Fonctionnement des Organes Exécutifs et Législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères	012 Aide économique extérieure	013 Services généraux	014 Recherches fondamentales	015 Recherches-développement concernant des services généraux des administrations publiques	016 Services généraux des administrations publiques non classé ailleurs	017 Opération concernant la dette publique	018 Transfert de caractère général entre les administrations publiques
0					0140 Recherche fondamentale	0150 Recherche-développement concernant les services généraux des administrations publiques	0160 Services généraux des administrations publiques non classé ailleurs (n.c.a.)	0170 Opérations concernant la dette publique	0180 Transferts de caractère général entre administrations publiques
1	0111 Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs	0121 Aide économique aux pays en développement ou en transition	0131 Services généraux de personnel						
2	0112 Affaires financières et fiscales	0122 Aide économique par l'intermédiaire d'organisations internationales	0132 Services généraux de planification et de statistique						
3	0113 Affaires étrangères		0133 Autres services généraux						
...									
CLASSE									

2- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 02 : DEFENSE

		GROUPES				
		021	022	023	024	025
		Défense Militaire	Défense civile	Aide militaire à des pays étrangers	Recherche - développement concernant la défense	Défense non classé ailleurs (n.c.a.)
CLASSE	0	0210 Défense Militaire	0220 Défense civile	0230 Aide militaire à des pays étrangers	0240 Recherche - développement concernant la défense	0250 Défense non classé ailleurs (n.c.a.)
	...					

3- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 03 : ORDRE ET SECURITE PUBLICS

		GROUPE					
		031 Services de police	032 Service de protection civile	033 Tribunaux	034 Administration pénitentiaire	035 Recherches-développement concernant l'ordre et la sécurité publique	036 Ordre et sécurité publics non classé ailleurs (n.c.a.)
	0	0310 Services de police	0320 Service de protection civile	0330 Tribunaux	0340 Administration pénitentiaire	0350 Recherches-développement concernant l'ordre et la sécurité publique	0360 Ordre et sécurité publics non classé ailleurs (n.c.a.)
CLASSE	...						

4- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 04 : AFFAIRES ECONOMIQUES

		GROUPES															
041	Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	042	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	043	Combustibles et énergies	044	Industries extractives et manufacturières, construction	045	Transports	046	Communications	047	Autres branches d'activités	048	Recherches-développement concernant les affaires économiques	049	Affaires économiques non classées ailleurs (n.c.a.)
0									0460	Communications						0490	Affaires économiques non classé ailleurs (n.c.a.)
1	Tutelle de l'économie générale et des échanges	0421	Agriculture	0431	Charbon et autres combustibles minéraux solides	0441	Extraction de ressources minérales autres que les combustibles minéraux	0451	Transports routiers			0471	Distribution, entrepôts et magasins	0481	Recherche-développement concernant la tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi		
2	Affaires générales concernant l'emploi	0422	Sylviculture	0432	Pétrole et gaz naturel	0442	Industries manufacturières	0452	Transports par voie d'eau			0472	Hôtellerie et restauration	0482	Recherche-développement concernant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse		
3		0423	Pêche et chasse	0433	Combustible nucléaire	0443	Construction	0453	Transports par voie ferrée			0473	Tourisme	0483	Recherche-développement concernant les combustibles et l'énergie		
4				0434	Autres combustibles			0454	Transports aériens			0474	Projets de développement polyvalents	0484	Recherche-développement concernant les industries extractives et manufacturières et la construction		
5				0435	Electricité			0455	Pipelines et systèmes de transport divers					0485	Recherche-développement concernant les transports		
6				0436	Énergie non électrique									0486	Recherche-développement concernant les communications		
7														0487	Recherche-développement concernant d'autres branches d'activité		

5- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 05 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

		GROUPES					
		051 Gestion des déchets	052 Gestion des eaux usées	053 Lutte contre la pollution	054 Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	055 Recherche-développement dans le domaine de la protection de l'environnement	056 Protection de l'environnement non classé ailleurs (n.c.a.)
	0	0510 Gestion des déchets	0520 Gestion des eaux usées	0530 Lutte contre la pollution	0540 Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	0550 Recherche-développement dans le domaine de la protection de l'environnement	0560 Protection de l'environnement non classé ailleurs (n.c.a.)
CLASSE	...						

6- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 06 : LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

		GROUPES					
		061 Logement	062 Equipements collectifs	063 Alimentation en eau	064 Eclairage publique	065 Recherche - développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	066 Logement et équipement collectifs non classé ailleurs (n.c.a.)
	0	0610 Logement	0620 Equipements collectifs	0630 Alimentation en eau	0640 Eclairage publique	0650 Recherche - développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	0660 Logement et équipement collectifs non classé ailleurs (n.c.a.)
	...						
CLASSE							

7- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 07 : SANTE

		GROUPES					
	071 Produits, appareils et matériels médicaux	072 Services ambulatoires	073 Services hospitaliers	074 Services de santé publique	075 Recherche - développement dans le domaine de la santé	076 Santé non classée ailleurs (n.c.a.)	
0				0740 Services de santé publique	0750 Recherche - développement dans le domaine de la santé	0760 Santé non classée ailleurs (n.c.a.)	
1	0711 Produits pharmaceutiques	0721 Services de médecine générale	0731 Services hospitaliers généraux				
2	0712 Produits médicaux divers	0722 Services de médecine spécialisée	0732 Services hospitaliers spécialisés				
3	0713 Appareils et matériel thérapeutiques	0723 Services dentaires	0733 Services des dispensaires et des maternités				
4		0724 Services paramédicaux	0734 Services des maisons de repos et des maisons de santé				
...							
CLASSE							

8- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 08 : LOISIRS, CULTURE ET CULTE

		GROUPES					
		081 Services récréatifs et sportifs	082 Services culturels	083 Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition	084 Culte et autres services communautaires	085 Recherche - développement dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte	086 Loisirs, culture et culte non classés ailleurs (n.c.a)
0		0810 Services récréatifs et sportifs	0820 Services culturels	0830 Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition	0840 Culte et autres services communautaires	0850 Recherche - développement dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte	0860 Loisirs, culture et culte non classés ailleurs (n.c.a)
	...						
CLASSE							

9- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 09 : ENSEIGNEMENT

		GROUPES							
	091	092	093	094	095	096	097	098	
	Enseignement prélémentaire et primaire	Enseignement secondaire	Poste secondaire non supérieur	Enseignement supérieur	Enseignement non défini par niveau	Services annexes à l'enseignement	Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	Enseignement non classé ailleurs (n.a.c.)	
	0912	0922	0930	0941	0950	0960	0970	0980	
	Enseignement primaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Poste secondaire non supérieur	Enseignement supérieur non doctoral	Enseignement non défini par niveau	Services annexes à l'enseignement	Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	Enseignement non classé ailleurs (n.a.c.)	
	0911	0921		0942					
	Enseignement prélémentaire	Premier cycle de l'enseignement secondaire		Enseignement supérieur doctoral					
CLASSE	1	2	...						

10- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA DIVISION 10 : PROTECTION SOCIALE

		GROUPES								
		101	102	103	104	105	106	107	108	109
		Maladie et invalidité	Vieillesse	Survivants	Famille et enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale non classée ailleurs (n.c.a.)	Recherche - développement dans le domaine de la protection sociale	Protection sociale non classée ailleurs (n.c.a.)
0			1020 Vieillesse	1030 Survivants	1040 Famille et enfants	1050 Chômage	1060 Logement	1070 Exclusion sociale non classée ailleurs (n.c.a.)	1080 Recherche - développement dans le domaine de la protection sociale	1090 Protection sociale non classée ailleurs (n.c.a.)
1	1011 Maladie									
2	1012 Invalidité									
...										
CLASSE										

ANNEXE 10 : TABLE CLASSIFICATION DES DEPENSES SELON LE MODE DE FINANCEMENT

		SOURCE DE FINANCEMENT					
		ETAT : 1	BILATERAUX : 2	MULTILATERAUX : 3	PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : 4	...	AUTRES : 9
1	Trésor: 11			Trésor: 41			
2	Dons projets: 12	Dons projets: 22	Dons projets: 32				
3	Dons programmes: 13						
4	Subventions et transferts: 14	Subventions et transferts: 24	Subventions et transferts: 34				
5	Emprunts intérieurs: 15	Emprunts intérieurs: 25	Emprunts intérieurs: 35				
6							
...							
9							Autres: 99
TYPE DE FINANCEMENT							

ANNEXE 11 : TABLE CLASSIFICATION DES RECETTES SELON LE MODE DE FINANCEMENT

		SOURCE DE FINANCEMENT						
TYPE DE FINANCEMENT		TRESOR : 1	DONS : 2	EMPRUNTS INTERIEURS : 3	EMPRUNTS EXTERIEURS : 4	PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : 5	...	AUTRES : 9
1	Fonds propres: 11					Fonds propres: 51		
2				Emprunts règlementés : 32	Emprunts règlementés : 42			
3				Emprunts rétrocedés : 33	Emprunts rétrocedés : 43			
4				Emprunts projets : 34	Emprunts projets : 44			
5		Dons projets : 25						
6		Dons programmes : 26						
7				Emprunts programmes : 37	Emprunts programmes : 47			
...								
9						Autres: 59		Autres: 99

ANNEXE 13 : EXEMPLE DE CODIFICATION DES SECTIONS

LIBELLE MINISTERE	NATURE DE SECTION		SECTION
	CODE		LIBELLE
	X ₁	X ₂ X ₃	
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	2	26	Défense
Ministère des Affaires Etrangères	3	21	Affaires Etrangères
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	3	33	Enseignement Supérieur
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	3	31	Education Nationale
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	3	23	Intérieur
Ministère des Eaux et Forêts	3	45	Eaux et Forêts
Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	3	39	Intégration Africaine
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	3	29	Agriculture
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	3	51	Ressources Animales et Halieutiques
Ministère du Plan et du Développement	3	28	Plan et Développement
Ministère des Transports	3	40	Transports
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	3	62	Emploi
Ministère de l'Economie et des Finances	3	22	Economie et Finances
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	3	58	Construction et Urbanisme
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	3	35	Santé et Hygiène Publique
Ministère de la Ville	3	78	Ville
Ministère des Mines et de la Géologie	3	48	Mines
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	3	66	Salubrité
Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public	3	42	Modernisation de l'Administration

LIBELLE MINISTERE	NATURE DE SECTION	SECTION	
	CODE		LIBELLE
	X ₁	X ₂ X ₃	
Ministère de la Culture et de la Francophonie	3	46	Culture et Francophonie
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	3	30	Infrastructures Économiques
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables	3	38	Pétrole et Énergie
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	3	43	Environnement
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	3	52	Famille, Femme et Enfant
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	3	69	Solidarité
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	3	47	Commerce
Ministère de l'Artisanat	3	60	Artisanat
Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste	3	56	Économie Numérique
Ministère de la Fonction Publique	3	37	Fonction Publique
Ministère de la Communication et des Médias	3	36	Communication
Ministère du Tourisme et des Loisirs	3	50	Tourisme
Ministère des Sports	3	44	Sports et Loisirs
Ministère de l'Hydraulique	3	77	Hydraulique
Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	3	57	Jeunesse
Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	5	27	Budget
Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé	5	61	Entrepreneuriat
Secrétariat d'État chargé du Service Civique	5	79	Service Civique
Secrétariat d'État auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme	5	25	Justice

LIBELLE MINISTERE	NATURE DE SECTION	SECTION	
	CODE		LIBELLE
	X ₁	X ₂ X ₃	
Secrétariat d'Etat auprès Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, chargé de la Promotion des PME	5	47	Commerce